



Je viens de désertier l'armée

Par Aramir

Bonjour, Bonsoir

J'ai désertier l'armée pendant ma période probatoire (cela faisait 3 semaines que j'y étais) quelle que soit le motif je sais que c'est mal qu'es que je peux encourir pour celà?

Je peux faire de la prison pour ça ? Ou vais-je avoir une amende ? dois-je me rendre a la gendarmerie de moi même pour expliquer le pourquoi du comment ?

Merci de votre aide

Par Isadore

Bonjour,

Puisque vous devez être encore en période probatoire, pourquoi désertier alors que vous pouvez dénoncer le contrat sans motif ? C'est comme faire un abandon de poste pendant la période d'essai.

Théoriquement vous risquez trois ans de prison :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024967659]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024967659[/url]

En pratique de nos jours, les tribunaux prononcent du sursis.

Le militaire n'est considéré comme déserteur qu'après six jours d'absence injustifiée :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024967663]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000024967663[/url]

Avez-vous des raisons qui vous empêchent d'y retourner, le temps d'annoncer à votre hiérarchie que vous en avez assez et de faire les papiers pour partir ?

Par ESP

Bonjour Isadore

Pensez à souligner les liens pour les mettre en évidence.

@ +

Par Aramir

Bonjour,

pourquoi désertier alors que vous pouvez dénoncer le contrat sans motif ?

Ils me demander un motif, il me demandé un projet pour après l'armée et aussi c'est la longueur de l'administration j'avais l'impression qu'il faisait tout pour ralentir mon dossier.

Et cela fais une semaine que j'ai déserté

Merci de votre aide

Par morobar

Bonjour,

j'avais l'impression qu'il faisait tout pour ralentir mon dossier.

C'est certainement vrai, pour vous faire revenir sur votre décision.

Ceci dit, la désertion aura des conséquences sur toute votre vie future, vous interdisant l'accès, par exemple, aux emplois du service public, administrations, aéroports...

Par Isadore

Bonjour ESP,

Je vais essayer d'y penser, déjà la plupart du temps je pense à mettre la balise "lien" (on progresse).

Aramir, je vous conseille d'envoyer un courrier recommandé sur le modèle que vous trouverez sur cette page :

[url=https://www.droitdesmilitaires.fr/58640]https://www.droitdesmilitaires.fr/58640[/url]

Vous pouvez refuser de donner un motif ou de présenter un projet pour votre retour dans le civil. Juridiquement ça ne repose sur aucun fondement. Selon vos projets futurs, la désertion n'est pas un bon plan du tout. Comme l'indique Moroobar, vous vous fermerez pas mal de portes.

Oui, ça peut être un peu long sur le plan administratif, surtout si votre hiérarchie veut vous garder (on se demande ce qu'ils espèrent faire avec une personne qui veut partir, mais bref). Mais si vous désertez purement et simplement, vous commettez un délit, et risquez donc de finir avec un casier judiciaire.

Je vous conseille de voir un forum de militaires (de votre Arme si possible) pour avoir des conseils pratiques sur comment gérer cette période. Vous pouvez aussi prendre conseil auprès d'un avocat.